LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260917-CC_2026_159-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi quinze septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du neuf septembre deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Mylène COURTOT, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Mickaël DABET, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Hervé LE DOUCEN, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Yves MOY, Isabelle ERMEL, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Bruno LE BESCAUT, Evelyne BOSCHER, Odile LE STRAT, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Gaëlle GOUEROU, Jean-Luc BLANCHARD, Isabelle MACE, Lucas CLEMENT, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Magalie LAUNAY, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Sébastien QUINIO, Christelle JOUET, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Laurent BERTHO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Xavier POSTAIRE, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Olivier ALLAIN, Mickaël LEVEAU, Marie-Hélène GANNAT (pouvoir à Gérard DABOUDET), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Lucas CLEMENT), Philippe PRESSE (pouvoir à Odile LE STRAT), Laurence AKOSSI (pouvoir à Gaëlle HENO), Michel HESRY, Dominique LE LUDUEC (pouvoir à Xavier HAMON), Evelyne GASPAILLARD,

Secrétaire de séance : Isabelle GORÉ CHAPEL.

CC_2026_159 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-15 ;

VU le projet de procès-verbal ;

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire, qui s'est tenue le 7 juillet 2026, a été établi par le secrétaire de séance, en la personne d'Isabelle GORÉ CHAPEL.

Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil communautaire se prononcent sur ce procès-verbal en l'adoptant ou, le cas échéant, en demandant sa modification.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 7 juillet 2026 est annexé à la présente délibération.
Entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026.

Exercice :	69
Présents :	62
Pouvoir(s) :	05
Pour :	67
Contre :	00
Abstention :	00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 15 septembre 2026
Le Président
Xavier HAMON

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.09.17 09:41:02 +02'00'

La secrétaire de séance
Isabelle GORÉ CHAPEL

Signature numérique de Isabelle GORE
Date : 2026.09.17 09:41:50 +02'00'

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260917-CC_2026_159-DE

